\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

President Samia Suluhu Hassan
President's Office
Utumishi street, P.O. BOX 670
Dodoma
Tanzania

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Madame la Présidente de la République,

**Je vous écris pour vous faire part de ma vive inquiétude au sujet de l’arrestation et de la détention arbitraire de Tundu Lissu, président du CHADEMA, le principal parti d’opposition en Tanzanie.**

Tundu Lissu a été arrêté le 9 avril après avoir organisé un rassemblement politique à Mbinga, dans le sud-ouest de la Tanzanie. Il a ensuite été transféré à Dar es Salaam, à plus de 1'000 kilomètres de là, par la route, pendant la nuit. La police a fait un usage excessif de la force, notamment en tirant des grenades lacrymogènes et en faisant feu en l’air pour disperser ses partisan·e·s qui s’étaient approchés lors de l’arrestation. Le 10 avril, il a été inculpé de trahison et de deux autres infractions au titre des lois relatives à la cybercriminalité, en raison de ses messages diffusés sur les réseaux sociaux appelant les Tanzanien·ne·s à boycotter les prochaines élections, dans lesquels il évoquait la possibilité d’une fraude. L’accusation de trahison, selon les articles 39 et 40 du Code pénal tanzanien, est une infraction excluant toute possibilité de libération sous caution et obligatoirement punie de la peine de mort. La Tanzanie n’a pas aboli ce châtiment mais n’a procédé à aucune exécution depuis 1994.

Dans la matinée du 24 avril, la police a frappé et arrêté des dizaines de personnes qui tentaient d’accéder au tribunal de première instance de Kisutu, à Dar es Salaam, où se tenait une audience du procès de Tundu Lissu. Le vice-président du CHADEMA, John Heche, et le secrétaire général du parti, John Mnyika, faisaient partie des personnes arrêtées mais ont été libérés le soir même. Le secrétaire général adjoint du CHADEMA a indiqué que des policiers avaient blessé et tué une personne devant le tribunal ce matin-là. Vingt-trois personnes ont été frappées par la police devant le tribunal. Beaucoup s’en sont sorties avec des coupures et des ecchymoses sur diverses parties du corps, notamment la tête, les mains, les jambes, le dos et les épaules. Une femme et un homme ont déclaré à Amnesty International avoir été agressés sexuellement par des policiers.

Amnesty International a constaté une intensification des pratiques autoritaires et une violente répression de la dissidence ces dernières années en Tanzanie, alors que le pays se prépare à des élections présidentielles et législatives en octobre 2025.

**J’appelle votre gouvernement à libérer Tundu Lissu immédiatement et sans condition, car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits humains. Je vous demande également de mettre fin à toutes les arrestations arbitraires et à la répression croissante à l’égard des dirigeant·e·s de l’opposition à l’approche des élections générales d’octobre 2025. Enfin, je vous engage à éviter toute attaque contre les membres de partis de l’opposition, les détracteurs réels ou supposés du gouvernement, les défenseur·e·s des droits humains et les journalistes, et à cesser de les harceler et de s’attaquer à leur travail nécessaire et légitime.**

Je vous prie d’agréer, Madame la Présidente de la République, l’expression de ma très haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République-Unie de Tanzanie, Eschenallee 11, D-14050 Berlin, Deutschland

Fax: 004930/ 30 30 80-20, E-Mail: berlin@tzembassy.go.tz